

ABDOU Mariama

Fiche action: Plan régional santé environnement



AXE 1 : EAU ET SANTE

Le contexte insulaire de Mayotte impose la bonne adéquation entre les besoins en eau des différents usages (milieu naturel, eau de consommation, eau agricole et eau industrielle), et les ressources existantes sur l'île, tant superficielles, souterraines que maritimes. L'eau potable qui provient essentiellement du sous-sol et des cours d'eau est parfois dégradée, lors des fortes pluies, des épisodes de turbidités apparaissent. En ce qui concerne l'usage de l'eau destinée à la consommation humaine, la croissance démographique sur Mayotte et l'amélioration des équipements consommateurs d'eau dans les habitations (augmentation du nombre de branchements, équipements sanitaires et électroménagers) se traduisent par une augmentation des besoins en eau. Par ailleurs, les habitudes comportementales liées aux usages de l'eau ne favorisent pas les économies d'eau dans les habitations.

Garantir la qualité de la ressource et la potabilité de l'eau distribuée et augmenter l'accès à l'eau potable sont des objectifs prioritaires à atteindre.

LE THEME EAU DU PRSE 1 COMPORTE 4 PRIORITES

- Augmenter l'accès à l'eau potable
- Développer l'accès à l'assainissement
- Préserver la qualité de la ressource en eau
- Préserver la quantité de la ressource en eau

FICHE ACTION 1 : AUGMENTER L'ACCES A L'EAU POTABLE

Selon l'enquête logement de l'INSEE datée de 2013, 72 % des logements disposent d'un branchement domestique, 18 % disposent d'un point d'eau amélioré (dans la cour, chez un tiers ou chez un parent), 7 % d'un point d'eau non amélioré (borne publique, puits ou citerne), et 3 % s'approvisionnent par le biais des eaux de surface.

L'accès à l'eau est une des clés de la politique de santé-environnement à Mayotte pour l'ARS afin de lutter contre l'incidence des maladies hydriques sur le territoire : fièvre typhoïde et choléra. Les diarrhées et maladies gastriques ont une occurrence très forte dans les quartiers les plus défavorisés dans lesquels les logements présentant de nombreux défauts sont les plus nombreux.

Mesure 1. Mener une réflexion sur les modalités d'accès à l'eau dans les quartiers dépourvus d'un accès : mise en place des BFM ou/et extension de réseau

L'accès à l'eau potable est un réel défi à Mayotte et son amélioration est un enjeu de santé publique. Sur le territoire environ 28% des habitants n'ont pas accès à l'eau potable dans l'habitation. Consommer l'eau non potable présente des risques pour la santé car même l'eau dite propre peut contenir de substances à risques pour la santé humaine. Le choléra, l'hépatite A, la fièvre typhoïde, la diarrhée, la gastro-entérite sont des maladies qui peuvent être provoquées par la consommation d'eau souillée par des matières fécales vectrices d'agents pathogènes (virus, ...). Avec l'apparition de cas de choléra à Mayotte en 2000, l'installation des bornes fontaines monétiques est devenue une action de prévention prioritaire. Il s'agit de se concentrer sur les quartiers privés d'eau potable.

Mener une réflexion sur les modalités d'accès à l'eau dans les quartiers dépourvus d'un accès : mise en place des BFM ou/et extension des réseaux.

Pilote	ARS	Partenaires	DEAL, SIEAM, SMAE, Croix-Rouge
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état de lieux et identifier les zones non desservies - Lutter contre les maladies hydriques - Fournir le minimum vital d'eau nécessaire aux populations les plus défavorisées - Répondre aux besoins croissants en eau - Sensibiliser sur les pratiques de stockages à domicile - Sensibiliser à l'hygiène 		
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - En attente de décision 		
Echéance	<ul style="list-style-type: none"> - En attente de décision 		
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'installations des BFM - Taux de recouvrement du réseau d'eau potable - % des constructions non desservies par les réseaux 		
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de BFM implanté - Taux de desserte par BFM - Nombre d'habitation desservie par le réseau d'eau potable ou dans n rayon de 100m - Nombre de cas de fièvre typhoïde 		